

## Une consultation (trop) discrète autour du CRM

L'APERe souhaite interpellier les citoyen·nes sur la consultation organisée par la Commission Européenne. Celle-ci concerne la réforme du marché de l'électricité envisagée par le fédéral et qui a pour but principal, la mise en place du mécanisme de rémunération de capacité (CRM). Un événement resté discret jusqu'à présent...



Suite à l'arrêt programmé des centrales nucléaires en 2025, une réforme a été votée et validée par le comité de concertation. Celle-ci introduit le CRM, un mécanisme visant à octroyer un subside à des centrales de production afin d'éviter les probables moments de pénurie d'approvisionnement d'électricité à venir.

Cependant, le mécanisme dans sa forme actuelle ne présage qu'une seule solution visant à assurer la sécurité d'approvisionnement : la construction de nouvelles centrales au gaz.

Or, elle ne constitue pas l'unique solution pour assurer la sécurité d'approvisionnement.

Pour l'APERe, une autre voie existe et doit être exploitée : celle d'une gestion décentralisée via, entre autres, la diminution de la demande durant certains moments précis de pénurie potentielle.

Par ailleurs la CREG, Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz abonde dans le même sens et mentionne dans **son avis de décembre** que d'autres solutions plus adaptées à la problématique existent et devraient être mieux considérées en priorité.

### **Des conséquences négatives sur les Régions**

Le CRM, tel qu'il est prévu actuellement provoquera :

- une augmentation de 50 à 150 € de la facture annuelle d'électricité des ménages/entreprises pendant 10 ans (et au-delà).
- une augmentation significative des émissions de CO<sub>2</sub>, tant la philosophie du design actuel de ce marché est orientée vers les centrales au gaz.

À l'heure où l'Europe met la notion de Communautés d'Énergie en exergue, il nous semble nécessaire de considérer les citoyen·nes comme acteur·trices dans le marché de l'énergie.

La flexibilité de la demande généralisée et le développement de système de stockage sont des pistes garantissant durablement, elles, la sécurité d'approvisionnement.

À titre d'exemple, si l'ensemble des ménages étaient mécaniquement limités à une puissance électrique de 1 kW durant 2 heures occasionnellement en soirée, aucune centrale au gaz additionnelle ne serait nécessaire en Belgique. (1 kW = four à micro-ondes + éclairage LED, wifi et télévision)

Ces mécanismes de flexibilité se sont mis en place depuis quelques années auprès des entreprises grosses consommatrices de puissance. Et il serait possible d'étendre leur application à l'ensemble des consommateur-trices du réseau.

C'est pourquoi l'APERe invite tout un chacun à **manifeste son avis** sur cette consultation **jusqu'au 17 janvier** via le lien suivant : <https://ec.europa.eu/energy/en/consultations/consultation-belgiums-market-reform-plan>.

L'APERe a d'ailleurs déjà rédigé et envoyé une réponse à cette consultation que vous pouvez trouver en pièce-jointe.

---

**Contact presse : APERe - Benjamin Wilkin : 02 209 04 01 - 0477 401 386**

---

### **A propos de l'APERe**

La mission de l'APERe est l'accompagnement des citoyens et des collectivités dans leur appropriation de l'énergie vers un système 100% renouvelable, durable et solidaire.

Reconnue en tant qu'organisme d'éducation permanente, l'APERe mène une action d'éducation et de conseil sur base de projets (campagnes, information, formation, facilitateur, études d'intérêt collectif) et d'activités de terrain (stands, conférences, animations), autour de quatre axes : Prosumers, Territoires, Observatoire et Coopératives.

Avec ses membres et partenaires, l'APERe est un réseau qui rassemble les compétences académiques et associatives en Wallonie et à Bruxelles.



---

[www.apere.org](http://www.apere.org)



Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit à notre liste

Notre politique de confidentialité

Pour vous désinscrire, cliquez ici.

Envoyé par

 sendinblue